

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 3 avril DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Christophe COPLO,
Mmes Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Benoît BALUT
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

3 avril 2025

DATE DE CONVOCATION

26 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

4 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRÉSENTS 10

PROCURATION(S) 0

VOTANTS 10

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 11

VEILLE ÉDUCATIVE : PRISE EN CHARGE D'UN PARCOURS ÉDUCATIF

La Veille Educative, créée en 2006, met en place de multiples actions en faveur des jeunes de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité dans les domaines : scolaire, social, sanitaire ou culturel. Son objectif est de valider des parcours éducatifs élaborés par une équipe pluridisciplinaire de soutien.

Aux vues du montant de la subvention globale attribuée pour le PRE 2024 par les Services de l'Etat, c'est dans ce cadre que la commission de l'équipe pluridisciplinaire a émis un avis favorable et propose de prendre la totalité des charges relatifs à la mise en place de ces parcours éducatifs pour les enfants et leur famille dont le quotient familial est compris entre la tranche 1 à 4.

Concernant les familles de quotient de niveau 5, il est envisagé par l'équipe pluridisciplinaire l'étude du dossier au cas par cas et la possibilité d'émettre un avis pour la prise en charge partielle ou totale de l'aide financière.

C'est dans ce cadre que la commission de l'équipe pluridisciplinaire de soutien réunie le **Lundi 10 mars 2025** a émis un avis favorable pour :

3 dossiers ont été accordés pour 4 enfants soit un montant global de 536,00€

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **AUTORISER** M. le Président à effectuer le règlement indiqué ci-dessus concernant l'aide attribuée aux familles

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président à effectuer le règlement indiqué ci-dessus concernant l'aide attribuée aux familles

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure,
représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES